

Les Compagnies des Indes, acteurs clés du commerce mondial

La durée de la navigation vers l'Asie et l'importante valeur des cargaisons nécessitent des budgets colossaux. Pour y faire face, les pays européens créent les premières grandes compagnies de commerce. **Comment les compagnies permettent-elles d'organiser le commerce international ?**

1 Des comptoirs de commerce en Afrique, en Asie et aux Amériques

Les colonies que l'on peut appeler des colonies de commerce [...] sont les colonies que les Français, les Espagnols, les Anglais, les Portugais et quelques autres nations de l'Europe ont établies depuis plus de deux siècles et continuent encore tous les jours d'établir dans plusieurs endroits de l'Asie, de l'Afrique ou de l'Amérique, ou pour y entretenir un négoce réglé avec les habitants, ou pour en défricher et en cultiver les terres, en y plantant les cannes à sucre, l'indigo, le tabac et ces autres précieuses marchandises que l'Europe estime tant et que son sol n'est pas propre à produire.

De ces sortes de colonies, les principales sont [...] le Pérou, le Mexique, le Canada, la Louisiane, l'Acadie, la Virginie, la Nouvelle-Angleterre, la baie d'Hudson, les îles Antilles, Saint-Domingue [...]. Dans l'Afrique, Madagascar et le cap de Bonne-Espérance, le Cap-Vert et ses îles et toutes ces vastes côtes qui s'étendent depuis ce cap jusqu'à la mer Rouge. Enfin dans l'Asie la fameuse Batavia des Hollandais, Goa, Diu des Portugais et quelques autres moins considérables des Français, des Anglais et des Danois.

Jacques Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce*, 1726-1732, s. v. Colonie.

Activité numérique

Les épices au cœur de la première guerre économique globale ? À l'aide de cette vidéo [LLS.fr/HG2PEpice](https://lls.fr/HG2PEpice), expliquez comment les puissances européennes s'affrontent par l'intermédiaire des compagnies.

Parcours 1

1. Doc 1 Dans le texte, surlignez :

- ▶ **en rouge** les territoires dans lesquels les Européens réalisent un commerce ;
- ▶ **en jaune** les produits qui alimentent cette activité.

2. Complétez le texte à l'aide des mots suivants.

- | | |
|--------------------------|-------------|
| → Afrique | → Espagnols |
| → Asie | → Français |
| → canne à sucre | → habitants |
| → compagnies de commerce | → tabac |

Les permettent aux Européens de s'approvisionner en marchandises exotiques. Ils achètent ainsi des produits aux ou organisent de grandes plantations de, d'indigo ou de entre autres. Ces colonies sont présentes aux Amériques, en et en Elles sont principalement le fait des, des Portugais, des et des Anglais.

	VOC	EIC	CFIO
1601-1650	652	298	24
1651-1700	1152	591	137
1701-1750	1677	762	706
1751-1790	1166	960	827

2 Les navires armés pour l'Asie par les principales compagnies de commerce

D'après Philippe Haudrère, « Jalons pour une histoire des Compagnies des Indes », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 78, n° 290, 1991.

La création des grandes compagnies de commerce permet aux Néerlandais avec la *Verenigde Oostindische Compagnie* (VOC, 1602), aux Britanniques avec l'*East India Company* (EIC, 1600) et aux Français avec la Compagnie française des Indes orientales (CFIO, 1664) de développer leur commerce avec l'Asie. Par exemple, la VOC arme 652 navires de commerce entre 1601 et 1650 et 1166 entre 1751 et 1790.

3. Doc 3 Soulignez dans le texte le passage qui protège la Compagnie française de la concurrence.

Plus à l'aise à l'oral ?

4. Doc 2 Quelles sont les principales caractéristiques de la Compagnie française ?

Parcours 2

Préparez une note de synthèse à destination de votre souverain, pour présenter les avantages d'une compagnie de commerce.

3 La création de la Compagnie française

XXVII. Ladite Compagnie pourra naviguer et négocier seule, à l'exclusion de tous nos autres sujets, depuis le cap de Bonne-Espérance jusque dans toutes les Indes et mers orientales, [...] pour le temps de cinquante années consécutives, [...] pendant lequel temps il est fait très expresses défenses à toute personne de faire ladite navigation et commerce, à peine [...] de confiscation de vaisseaux, armes, munitions et marchandises, applicables au profit de ladite Compagnie.

XXVIII. Appartiendr[ont] à ladite Compagnie à perpétuité [...] toutes les terres, places et îles qu'elle pourra conquérir sur nos ennemis [...].

XXXVI. Ladite Compagnie pourra envoyer des ambassadeurs en notre nom vers les rois des Indes, et faire traiter avec eux soit de paix, ou de trêves, même de déclarer la guerre, et faire tous autres actes qu'elle jugera à propos pour l'avantage dudit Commerce.

XXXVII. Pourra ladite Compagnie équiper et armer tel nombre de vaisseaux qu'elle verra bon être, soit de guerre ou de commerce, arborer sur l'arrière de ceux-ci le pavillon blanc avec les armes de France, établir des garnisons dans toutes les places [...] qu'elle estimera nécessaire.

Déclaration du roi portant établissement d'une compagnie pour le commerce des Indes orientales, 1664.

Aide : Je me renseigne sur le monopole commercial et sur les compétences dont disposent les compagnies de commerce.